



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Dossier suivi par : M. André LOOS
Tél : 247-82530

Réf.:

Madame Elisabeth MARGUE
Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 20 décembre 2023

Objet: Question parlementaire n°61 de l'honorable Député Monsieur Marc GOERGEN
concernant « Option « Forfait bloqué »

Madame la Ministre,

Me référant à la question parlementaire sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que cette question ne relève pas de la compétence de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture mais de la compétence de la Ministre de la Protection des consommateurs.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc GOERGEN.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture,
(s.) Martine HANSEN